

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017650	Date d'inspection Le 28 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	20 janv. 2025	28 janv. 2025
Commentaires : Les endroits qui avait du plâtre ont été repeinturer. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Au sous-sol, les cadres de portes qui étaient peints en blanc ont été dépeints. Aussi, un morceau du bout de l'escalier a été enlevé. L'inspecteur recommande que le morceau d'escalier devrait être ajouté et les cadres de portes devraient être peints qui sont pour le moment des recommandations de niveau esthétiques au moment de l'inspection. Le dernier rapport du prévôt des incendies est expiré. En attente de recevoir le nouveau rapport du bureau du prévôt des incendies. Ce permis sera en continuation jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'approbation du bureau du prévôt des incendies soit reçu.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 février 2025

Date

original signé par
Isabelle LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2025

Date